

La marche à suivre

- › Les lecteurs de paramètres de confort qui seront installés disposeront d'un affichage permettant de visualiser en continu les concentrations de CO₂ lues et les dépassements constatés, le cas échéant.
- › Les mesures seront prises automatiquement :
 - aux cinq minutes durant les heures de classe ;
 - chaque heure le soir, la nuit, la fin de semaine et durant les congés fériés.
- › Des actions devront être prises en fonction des taux de CO₂ mesurés.

Concentration mesurée*	Actions à réaliser
<1 000 ppm	Continuer les pratiques de base liées à l'ouverture des fenêtres et des portes
Entre 1 000 et 1 500 ppm	En plus des pratiques de base, intensifier l'ouverture des fenêtres et de la porte du local, en fonction de la température
Entre 1 500 et 2 000 ppm	En plus des pratiques de base, intensifier l'ouverture des fenêtres et de la porte du local, sans égard à la température. L'installation d'un échangeur d'air pourrait être envisagée, selon le cas.
> 2 000 ppm	Augmenter la fréquence d'aération du local avec une plus grande amplitude des ouvertures des fenêtres et des portes. Si le problème est récurrent malgré ces actions, en informer la direction de l'école pour la mise en place de correctifs additionnels, comme l'installation d'un échangeur d'air.

- * Ce tableau présente les lectures directes, en temps réel, et les actions à réaliser dans les locaux ventilés naturellement.

Source : Gouvernement du Québec